MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

LA FAUNE

DELEGATION PROVINCIALE
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM ET KIM

SECTION DEPARTEMENTALE DES FORETS

N° 0.17.5 /PVR/MINFOF/DPCE/DDMK/SDF

PROCES VERBAL DE LA REUNION RELATIVE AU LANCEMENT DES OPERATIONS DE CLASSEMENT DE LA ZONE PROPOSEE EN FORET COMMUNALE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

L'an deux mil sept et le vingt septième jour du mois de juillet, s'est tenue dans la salle du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille de Ntui, la réunion visant le lancement des opérations de classement de la zone proposée en forêt communale par la municipalité de Yoko.

L'ordre du jour portait sur la planification et de suivi des procédures administratives y relatives.

Cette réunion était présidée conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°95/531 fixant les modalités d'application du régime des forêts par Monsieur BISAGA Antoine, Préfet du Département du Mbam et Kim (fiche de présence en annexe).

Dans sa déclaration liminaire, Monsieur le Préfet du Mbam et Kim a tout d'abord remercié l'assistance d'avoir répondu au message à elle adressé, puis a particulièrement dit sa satisfaction à Madame le Délégué Provincial des Forêts et de la Faune du Centre et à Monsieur le Sous-Directeur des Inventaires et aménagements forestiers au Ministère des Forêts et de la Faune dont la présence physique ici est la preuve que cette rencontre revêt une importance capitale. Avant de passer la parole aux experts de l'Administration forestière, Monsieur BISAGA Antoine a tenu à vérifier la présence dans la salle des membres de la commission Départementale, des chefs des villages riverains à la zone proposée, des élites locales, et des autorités religieuses.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

Intervenant à la suite du Préfet, Madame BOLOMOG Jeanne, Délégué Provincial des Forêts et de la Faune du Centre est allée droit au but, elle a présenté le domaine forestier national, expliqué les raisons motivant le classement d'une forêt communale, les avantages lies à une forêt communale pour le développement locale et le bien être des populations. Poursuivant ses propos, elle a dit à l'assistance que le Ministre en charge des forêts à auparavant informé par avis, les populations concernées du projet de classement de la forêt communale de Yoko, cet avis a été rendu public par voie de presse, d'affichage à la Préfecture de Ntui, à la Sous-préfecture de Yoko, à la Mairie de Yoko, au Poste Forestier et de Chasse de Yoko et à la Délégation Départementale chargé des Forêts à Ntui, a-t-elle déclaré.

La parole est revenue ensuite à Monsieur PETANG Jules, SDIAF/MINFOF qui a présenté par vidéo-projecteur le plan de situation décrivant les limites de la forêt sollicitée.

Après cette phase d'explications et de présentation du processus du classement, le Préfet du Département a repris la parole pour ouvrir les débats. Il a par ailleurs informé les populations de l'existence de la commission Départementale qui sera chargée entre autres d'examiner et d'émettre un avis sur les éventuelles réclamations émises par les populations à l'occasion de ce processus de classement, d'évaluer tout bien devant faire l'objet d'expropriation et d'en dresser un état.

Intervenant après Monsieur le Préfet, Monsieur GBATARE Faustin, conseiller municipal et Délégué de Gestion de la Forêt communautaire du GIC GEPFOM a émis des réserves au sujet des limites entre leur forêt communautaire et la zone proposée en forêt communale.

Pendant toujours les débats, les questions les plus courantes concernaient entre autres : l'identification des limites de la zone proposée et les risques de chevauchement avec les forêts communautaires (cas des Forêts communautaires du GIC AJAM, GIC APDD), les exploitations agricoles, les pâturages etc....

Réagissant après les précédents intervenants, Monsieur SEME Prosper, Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Mbam et Kim a précisé qu'une série de réunions de sensibilisation et de suivi du processus de classement se tiendront dans tous les villages riverains de la zone proposée suivant un chronogramme qui sera arrêté de commun accord avec toutes les parties.

1 1 0 7

Pour clôturer la rencontre, le Préfet s'est dit satisfait d'abord de l'adhésion totale des populations concernées par le projet et du bon déroulement de l'assise, a invité aussi bien les membres de la commission départementale que les populations riveraines de la parcelle proposée en Forêt Communale au respect scrupuleux du chronogramme de descentes sur le terrain adopté afin que ce projet de développement initié par la municipalité de Yoko trouve un aboutissement heureux, ce, pour le bien être des communautés locales. Puis il a mis fin à la rencontre alors qu'il était 14heures./-

## Le Rapporteur,

CHAR SECTION DEPARTEMENTALE
DES FORETS DU MBAMET KIM

LETON ON COMPANY CONTRACTOR OF CONTRAC

Ingénieur des Provoux des Eaux et Forêts
- Spécialiste de la Faune

## Ampliations:

- MINFOF/YDE
- DPFOF/CE/YDE
- PREFET/MK/NTUI
- COMMUNE YOKO
- DOSSIERS
- CHRONO/ARCHIVES.

Le Président

MANUEL STATE OF STATE

Administrations Vivil Principar

henrion de lancement classement de la Foret. Communale de YOKO tenue le 27/07/2007. à Ntui-

1 M. / /	NOME ST DOSTON	0.1	<u> </u>	-
No porde	NOMS ET PRENOMS		Contact	marge-
01	Bisaga Untrin	Prefet.	25.83.59.69	Ony.
02	BALOTOG JERNA		39867319	1 Jeels
03	MOAMOSSEhendo	m DA/MINEP	77-67-77-450	string
04	Bongua Jea	DDADER/MI	77337 4c	
06	KUTJOM Josue	SP Prefat	75965462	1
67	SEME ROPUR	DOMK.	75943430	De
08	NKENIENE Victor	chef sic forels	77813606-	FORES .
10	PETTANG Jule, ARINE ESSZINE ABEME.	SDIAF ware STITIF	47 48 60 91 4975.29.48 -	Apretto
-11	The Aproh Beyala ENGOLO charles sidin	CSFA P Colompgenol	75277836	Aund Harris
13	GABANA ADJIA Thomas		74663369	ATT Suous
14	Nouptina Attir F.		75242820 0	Livery )
15-	Seche Bernous	of the village	REPUBLISOF OF C.C.	M. Srup
16-	1 Due Manage	Chef de village	P. 1005	mont
17	Nong Lomon	menbole.	The state of the s	Romato.
18	MYESSI DIBERO	membru	TOU MEAN ET WHE	
19	Mue messound Davi	1 Member.	7748-15-54	110 en
20	GB ATARE fourthis	Orendent Commin	79.83.2521	
21	MVEGUERE Hippolyl	e Aclepu (in Not)	M	=======================================
22	MBin Luc	Meile		
23	Samon Alphon	Member	00 0500 05	- Husel
24	AJOUFACK Jean num	CSS Y MIK.	99 85.93.84	
25	KOUPN EXVEST			my-
		~ · · / • · •		

MYANDTI JOSEPH Membre NGONO DOORE CHEF BAG 375.084-X